

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 15 avril 2024**

N° CM15042024-08  
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 9 avril 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme MB VINCENT
Mme E. BILLEAUD	"	M J. LANDA
Mme M. LERAY	"	Mme L. AVOINE
Mme E. LORIEAU NUÑEZ	"	Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON	"	M M. PRAUD
Mme S. BÉNÉTEAU	"	M D. DOLÉ

**Secrétaire :** M F. RABAUD

**OBJET : PROGRAMMES D'AIDES A LA RESTAURATION, CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION DE MURS EN PIERRE DE PAYS – OCTROI D'UNE SUBVENTION A M. GUERIT**

VU la délibération n°CM12102020-06 du 12 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la révision de ses aides communales en matière de mise en valeur du patrimoine architectural ;

VU la délibération n°CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle Conseil Municipal a complété les conditions d'octroi de ces aides ;

CONSIDERANT la demande présentée par \_\_\_\_\_ pour les travaux de restauration de son mur

CONSIDERANT que \_\_\_\_\_ ne récupère pas la TVA et que, de ce fait, la subvention est calculée sur le montant TTC, soit sur un montant de travaux plafonné à 15 000,00 € TTC (montant total des travaux : 2 748,90 € TTC) ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été étudié par Mme Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT que ce projet est conforme au règlement de subventions votés par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 099,56 € à \_\_\_\_\_ au titre du programme d'aide à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Frédéric RABAUD**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Signé électroniquement par : Michelle Devanne  
Date de signature : 19/04/2024  
Qualité : Maire de Pouzauges